



CABINET DE L'ECHEVIN  
DES FINANCES ET DES REGIES

Le 18 Avril 1897.

Monsieur le Directeur,  
L'Administration  
Commune de Saint-Gilles  
s'est fait encore au sein  
de l'Administration  
concernant le budget  
de l'exercice de l'année  
prochainement à recevoir  
et ainsi en conséquence  
nous avons de ce fait  
de l'Administration devant  
la Cour des Comptes  
la somme de 1000 francs  
lequel le service est  
entièrement pour le compte  
complet de l'exercice et  
nous avons de ce fait  
proportion de l'Etat  
et la Province intervient  
doivent considérer

1  
je en l'occurrence  
il s'agit de ce  
est tout spécial  
néanmoins l'étude  
affaire est à  
si la question est  
soit et moyen  
esprit solennel  
est une situation  
soignée et est  
par brillante - vous  
pourriez tout de  
suite possible une  
décision définitive.  
force me réjouisse  
officielle de la  
L'opinion, nous les  
directeur, la nouvelle  
expression de nos  
boul et de son  
sentiment.

---

J. M. Bessie

---